

BREDERODE
Société anonyme
32 Boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg
RCS B 174.490

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 11 mai 2016

La séance est ouverte à quatorze heures trente minutes, au siège social.

Elle est présidée par Monsieur Pierre VAN DER MERSCH, président du conseil d'administration.

Le président désigne comme scrutateurs Messieurs Christophe CROONENBERGHS et Hans D'HAESE, et comme secrétaire Maître Henri CULOT.

Monsieur Michel DELLOYE est excusé. Messieurs Bruno COLMANT, Luigi SANTAMBROGIO et Axel VAN DER MERSCH, administrateurs, complètent le bureau.

Monsieur Thierry SALAGNAC, représentant de la société Mazars Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, est présent.

Les actionnaires présents ou leur mandataire ont signé la liste des présences, annexée au présent procès-verbal. Lorsqu'un actionnaire est représenté à l'assemblée en vertu d'une procuration, l'original de celle-ci annexée à la liste des présences.

Le président constate, d'après la liste des présences, que sont présents ou valablement représentés, 16 actionnaires possédant ensemble 17.167.348 actions, soit 58,58 % du nombre total des actions.

Le Président dépose sur le bureau une copie du Mémorial C-1067 du 11 avril 2016 (p. 51208-51209) et du journal *Luxemburger Wort* du 11 avril 2016 (p. 50) contenant l'avis de convocation à l'assemblée, ainsi qu'un exemplaire du rapport financier annuel, des comptes statutaires et de la déclaration de gouvernance d'entreprise de la société au 31 décembre 2015. Il invite les scrutateurs à parapher ces documents. Les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé ont été convoqués.

L'avis de convocation ainsi que le rapport financier annuel, les comptes statutaires et la déclaration de gouvernance d'entreprise de la société au 31 décembre 2015 ont été mis en ligne sur le site internet de Brederode à dater du 11 avril 2016.

Aucun actionnaire n'a requis l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour ni déposé des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Deux actionnaires ont posé des questions par écrit au plus tard le sixième jour avant la présente réunion (soit le 5 mai 2016).

L'assemblée constate qu'elle est dès lors régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion relatif aux comptes annuels statutaires de l'exercice 2015
2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion consolidé de l'exercice 2015
3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2015
4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes consolidés de l'exercice 2015
5. Approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2015

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve les comptes annuels de la société au 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2016.* »

6. Distribution et affectation du résultat

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve l'imputation de la perte de l'exercice sur le résultat reporté.* »

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 0,70 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission et primes assimilées'.* »

7. Décharge aux administrateurs de la société

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2015.* »

8. Décharge au réviseur d'entreprises agréé de la société

Proposition de décision : « *Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2015.* »

9. Rapport de rémunération et rémunération des administrateurs

Proposition de décision : « *L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2016, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 26.000.* »

Proposition de décision : « *Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise, (ii) la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration et (iii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.* »

*
* *
*

1. Rapport de gestion relatif aux comptes annuels statutaires de l'exercice 2015

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. L'assemblée générale renonce à entendre la lecture intégrale de ce rapport.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration, synthétisant le rapport écrit et présentant notamment les comptes statutaires.

2. Rapport financier annuel contenant le rapport de gestion consolidé de l'exercice 2015

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. L'assemblée générale renonce à entendre la lecture intégrale de ce rapport.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration, synthétisant le rapport écrit et présentant notamment les comptes consolidés.

3. Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2015

La déclaration de gouvernance d'entreprise a été portée à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. L'assemblée générale renonce à entendre la lecture intégrale de cette déclaration.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration, synthétisant la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Les administrateurs répondent aux questions communiquées par écrit avant l'assemblée, ainsi qu'à celles posées oralement par les actionnaires, pendant l'assemblée, sur les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

4. Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes consolidés de l'exercice 2015

Le rapport écrit du commissaire a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. L'assemblée générale renonce à entendre la lecture de ce rapport.

5. Approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2015

Ces comptes statutaires présentent un total du bilan de € 937.392.673,40 contre un montant de € 956.677.910,73 un an plus tôt. Le compte de résultat fait état d'une perte de € 183.491,00 contre une perte de € 294.104,66 un an plus tôt.

Les comptes consolidés présentent un total du bilan de € 1.508.265.155,51 (€ 1.315.424.743,76 au 31 décembre 2014) et un résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société-mère de € 224.086.497,66 (€ 226.439.073,65 au 31 décembre 2014).

Le conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2015 tels qu'arrêtés par le conseil d'administration.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.167.348	58,58%	17.167.348
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17.167.348	0	0

- L'assemblée générale approuve les comptes annuels de la société au 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2016.

6. Distribution et affectation du résultat

Le conseil d'administration propose d'imputer la perte de l'exercice sur le résultat reporté.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.167.348	58,58%	17.167.348
POUR 17.167.348	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

- L'assemblée générale approuve l'imputation de la perte de l'exercice sur le résultat reporté.

Le conseil d'administration propose de distribuer un montant brut de € 0,70 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission et primes assimilées'.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.167.348	58,58%	17.167.348
POUR 17.167.348	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

- L'assemblée générale approuve la distribution d'un montant brut de € 0,70 par action, qui sera prélevé du compte 'Primes d'émission et primes assimilées'.

7. Décharge aux administrateurs de la société

Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2015.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.167.348	58,58%	17.167.348
POUR 17.167.348	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

- Cette résolution est adoptée.

8. Décharge au réviseur d'entreprises agréé de la société

Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2015.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.167.348	58,58%	17.167.348
POUR 17.167.348	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

- Cette résolution est adoptée.

9. Rapport de rémunération et rémunération des administrateurs

Le conseil d'administration propose de fixer la rémunération des administrateurs, à charge de Brederode S.A., à un montant de € 26.000. Ceci concerne la rémunération des administrateurs indépendants.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.167.348	58,58%	17.167.348
POUR 17.167.348	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

- L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2016, le montant maximal global de la rémunération à verser aux administrateurs, à charge de Brederode S.A., à € 26.000.

Le rapport de rémunération a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. Il est commenté oralement par le président du conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
17.167.348	58,58%	17.167.348
POUR 17.167.348	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0

- Par un vote consultatif, l'assemblée générale approuve (i) le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise, (ii) la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration et (iii) les montants des rémunérations indiquées dans le rapport de rémunération.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze minutes.

Lecture faite du projet à l'assemblée, le président et les membres du bureau signent le présent procès-verbal. Aucun actionnaire ne demande de signer le procès-verbal.

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2016.

Pierre VAN DER MERSCH

Bruno COLMANT

Luigi SANTAMBROGIO

Axel VAN DER MERSCH

Christophe CROONENBERGHS

Hans D'HAESE

Henri CULOT